



**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

Gap, le 7 juin 2019

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

28, Rue Saint-Arey  
05011 GAP Cedex  
[www.hautes-alpes.gouv.fr](http://www.hautes-alpes.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

**Le soutien de l'État aux investissements des communes et de leurs intercommunalités maintenu à un haut niveau : Près de 13 millions d'euros pour les territoires haut-alpins**

L'État agit pour la ruralité et le développement équilibré des territoires. A ce titre, il soutient les collectivités dans leurs investissements pour satisfaire les besoins des citoyens dans leur vie quotidienne.

Ce soutien de l'État à l'investissement public local des communes et de leurs intercommunalités se traduit notamment à travers les aides de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

**« L'État poursuit ses engagements en faveur des territoires et maintient ces dotations pour le département des Hautes-Alpes à un niveau exceptionnellement élevé de 12 761 589 €, soit 0,9 % de plus par rapport à 2018. C'est une grande satisfaction de pouvoir ainsi soutenir les collectivités dans leurs projets d'investissements, structurants pour le territoire, au bénéfice des citoyens »** explique Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Hautes-Alpes.

En 2018, la DETR et la DSIL ont permis le financement de projets structurants pour un montant de 12 647 297 €, pour des opérations prioritaires telles que les services à la population, la transition écologique, l'accessibilité, les travaux sur les bâtiments publics, pour répondre aux besoins quotidiens des haut-alpins. Ainsi, ce sont 163 projet, de 97 communes et 7 intercommunalités, qui ont été soutenus.

A titre d'exemple, l'État a apporté son soutien financier pour :

- la construction d'un centre d'intervention et de secours de La Grave (458 177 € soit 30 %) ;

Contacts presse : tél : 04 92 40 49 45 / 48 10 / 48 13 – [pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr)



Prefet05

- la rénovation énergétique de la piscine intercommunale du Pays des Écrins (440 000 € soit 40%) ;
- la création d'une zone d'activités sportives et de loisirs de Chorges (191 093 € soit 20%) ;
- la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire et l'accessibilité extérieure du pôle Mairie/Salle des fêtes/ école à Savournon (482 623,20 € soit 40 %) ;
- la mise en accessibilité, l'agrandissement et l'isolation des services administratifs de la mairie des Vigneaux (204 000 € soit 40 %) ;
- l'agrandissement de l'Écomusée de Lagrand et la réhabilitation de la Maison Manel pour l'aménagement d'une maison des associations à Garde-Colombe (131 655 € soit 30 %).

En 2019, l'État poursuit cette action volontariste en faveur d'une stratégie d'investissements adaptée aux enjeux et aux besoins locaux.

La dotation d'équipement des territoires ruraux s'élève en 2019 à 10 731 589 €. Conformément à l'avis rendu par la commission des élus réunie sous la présidence de Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Hautes-Alpes, elle permettra d'aider prioritairement les projet d'investissement des communes nouvelles, ceux favorisant le maintien des services à la population, le développement économique à l'échelle de l'intercommunalité, ou bien encore ceux permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. La stratégie d'utilisation des crédits de la DETR en 2019 prévoit également deux nouvelles catégories de projets prioritaires pour notre département : les travaux visant à améliorer la prévention, la gestion et le recyclage des déchets et les travaux de protection des captages d'eau potable.

En outre, les maîtres d'ouvrage sont incités à inclure une clause sociale d'insertion dans leurs marchés publics. Cette clause sociale, qui ouvre droit pour la collectivité à une bonification d'aide de la DETR de 10 %, prévoit la réalisation des travaux pour des personnes très éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...). En 2018, 19 opérations ont été réalisées dans le cadre de cette démarche, pour 7 750 heures de travail par des personnes en insertion.

S'agissant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ce sont 2 030 000 € que l'Etat va verser pour financer les projets des communes et intercommunalités haut-alpines liés au développement de mobilités douces, à la mise en œuvre de la transition écologique et dans le cadre des contrats de ruralité.